Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902878-20251205-2025_66-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 décembre 2025

Dûment convoqué le 27 novembre 2025

Le vendredi 5 décembre 2025 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence d'Anne BESCOND, Maire, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Anne BESCOND, Sarah OULIVET, Christian ABAZIOU, Jean NEZOU, Anne-Hélène LE MESTRE, Jean-Paul LE DUFF, Benoît LE DUFF, Jacky PEDEN, Elise ROLLAND,

Etaient absents : Aurélie BERVAS (a donné procuration à Sarah OULIVET), Benjamin GRIJOL(a donné procuration à Anne BESCOND), Arnaud QUELENNEC (a donné procuration à Jacky PEDEN, Thierry GAUDEC (a donné procuration à Benoit LE DUFF)

Membres : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 13	Secrétaire de séance : Benoit LE DUFF

Délibération n°2025/66

Convention AGDE -

En 1984, est née l'Association A.G.D.E. (Association de Gestion pour le Développement de l'Emploi) à l'initiative de la municipalité de Lesneven, en accord avec les instances départementales. Le but est d'organiser localement des travaux pouvant être assurés par des demandeurs d'emplois.

Les besoins repérés alors étaient le ramassage de papiers usagés, la collecte de verre, le nettoyage des rivières. Puis ils se sont orientés également vers des remplacements de courte durée dans quelques Communes (dans le cas de remplacements lors d'arrêts maladie, congés, etc…).

Le territoire attribué à l'Association s'est progressivement étendu jusqu'aux communes actuelles en 1995.

A ce jour, l'Association Intermédiaire met à disposition du personnel sur tous types de tâches. Environ 150 demandeurs d'emploi réalisent des missions de travail chaque année. Cela représente entre 32 000 heures de travail annuelles auprès d'environ 400 clients.

A l'occasion d'une rencontre de travail avec l'équipe pour faire le point sur les mises à disposition, il a été proposé de conclure une convention de partenariat pour marquer la volonté de la commune de soutenir l'action d'insertion professionnelle menée par l'AGDE, formaliser les bonnes pratiques existantes et faciliter la mise en œuvre de futures collaborations.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902878-20251205-2025_66-DE

Cette convention ne sous-tend aucun engagement financier minimal.

Le Conseil municipal est sollicité pour :

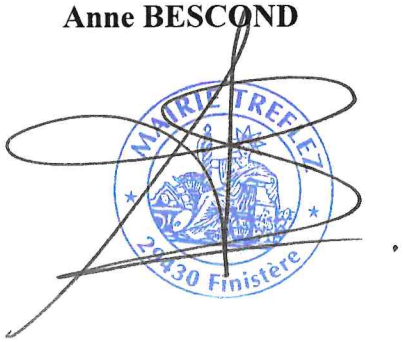
- autoriser Madame le Maire à signer cette convention et à respecter les engagements de l'association aux termes définis dans la convention annexée.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention et à respecter les engagements de l'association aux termes définis dans la convention

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,
Anne BESCOND



Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.